

Pacte migratoire européen : une tentative d'harmonisation qui peine à faire consensus



Vociférations, contre-argumentations, plaidoyers philanthropes, ça gronde au sein de la bulle bruxelloise et chacun entend bien faire primer ses intérêts... Ce jeudi 16 novembre se tenait à Bruxelles la consultation des stakeholders organisée par la commission parlementaire LIBE (libertés civiles, justice et sécurité intérieure), relative à la proposition de directive retour publiée par la Commission européenne le 6 novembre dernier.

Accélérer et fluidifier les procédures migratoires, redéfinir les mécanismes de coordination et de solidarité entre les Etats membres par l'établissement d'un principe de reconnaissance mutuelle des décisions de retour, nombreux sont les enjeux relatifs à la proposition de refonte de la directive de 2008, qui a, à maintes reprises, montré ses failles. A Bruxelles, chacun entend tirer son épingle du jeu et les négociations s'annoncent corcées. Pas facile de contenter 27 états membres et toute une pléthore d'entrepreneurs de cause et de défenseurs d'intérêts, dont les disparités revêtent depuis la crise migratoire de 2015 un caractère presque irrésolvable. Ce jeudi 16 novembre, la présidente de la commission LIBE recevait les stakeholders, regroupés en fonction de leurs intérêts communs, afin d'entendre leurs revendications. Décryptage.

L'alliance techno-sécuritaire refuse de rester sur le banc de touche

Le groupe, composé des entreprises Thalès, Google, Conceptivity, Safran, OpenIA ainsi qu'European Organization for Security s'est exprimé d'une même voix en insistant sur le rôle clé des entreprises dans cette nouvelle gestion migratoire, notamment quant à l'utilisation de l'IA. Lors de cette conférence jeudi dernier, le porte-parole de l'alliance a déclaré : *"Les entreprises privées doivent être plus impliquées dans la mise en place et l'utilisation d'un système d'intelligence artificielle européen, notamment dans la gestion des migrations, car nous savons parfaitement comment fonctionne ce système. Grâce à notre expertise, nous pouvons fournir des formations et prévenir des risques ».*

Le groupe prône notamment un assouplissement de l'article 28 alinéa 3 de la proposition de directive qui dispose : « *La coopération avec le secteur privé est à réaliser avec prudence.* » Dans l'attente de l'édition d'un acte délégué, par la Commission, qui précisera les conditions de partenariat entre l'UE et ces entreprises privées, l'Alliance techno-sécuritaire demande à reconsidérer le rôle à jouer des entreprises privées qui « *se retrouvent à l'écart dans cette directive* » selon son porte-parole. En effet, l'absence de leur mention dans l'article 33 est une pilule qui a du mal à être avalée. Pour le groupe, les experts des entreprises privées doivent participer à la formation des agents aux frontières et doivent être impliqués dans la sécurisation du développement de l'IA.

Le Front commun, figure de proue du philanthropisme

Créé ce 17 octobre 2023, le Front commun regroupe pas moins de 17 organisations humanitaires rassemblées dans l'objectif de présenter « *une alliance solidaire, prête à agir pour la rédaction d'un pacte asile et migration qui place en son cœur les valeurs humanistes autour desquelles l'Union européenne s'est construite* », comme l'a déclarée leur porte-parole. Si la volonté d'harmonisation des politiques migratoires a été reconnue, et la velléité de protéger les droits fondamentaux des ressortissants de pays-tiers saluée, les défenseurs de cause sont loin d'être pleinement satisfaits de cette première proposition.

Concernant les droits fondamentaux, il a été demandé de compléter la définition de « personne vulnérable » afin d'y intégrer, en des termes juridiques précis, les membres de la communauté LGBTQIA+ afin de garantir à cette communauté une protection contre les discriminations auxquelles ils font face tant dans les états d'origine, que dans les structures d'accueil et les pays de transferts. Le statut des personnes handicapées, notamment mentales, a également fait l'objet d'une réclamation.

« Que le retour soit volontaire ou forcé, l'aspect sécuritaire ne peut être écarté »

Pour le Front Commun, il est nécessaire, dans le cadre du processus d'éloignement et des accords de réadmission, de définir clairement une liste de pays sûrs, qui intègrent cette notion de sécurité des personnes LGBTQIA+, de même que la notion de sécurité climatique. En effet, la porte-parole de l'association d'ONGs a appelé à introduire un « *statut de réfugiés environnementaux et climatiques afin qu'ils fassent l'objet de dispositifs de protection particuliers* ».

La langue des documents transmis au ressortissant doit être comprise et spécifiée dans l'article 17 relatif aux garanties procédurales, et pour l'heure, la clause toujours en vigueur permettant à un état membre de ne pas fournir une quelconque traduction -écrite ou orale- à un ressortissant de pays tiers entré illégalement sur le territoire insurge le Front commun. Autre élément à revoir, la garantie de l'intérêt supérieur de l'enfant, dont la mention reste trop évasive pour l'associations d'ONGs. Ce sujet sera toutefois débattu lundi 20 novembre 2023 à Bruxelles au cours d'un débat organisé par les ONG Liberty Human Rights (LHR) et Pour la Solidarité (PLS).



SUR L'ILE GRECQUE DE LESBOS LE 25 OCTOBRE 2015

La porte-parole a également tenu à évoquer le sauvetage en mer bien qu'il ne concerne pas directement cette directive retour, en invoquant l'importance de réactiver les missions étatiques de sauvetage et de mettre en place un système de débarquement transparent et performant. La révision des critères de déclenchement de situation d'urgence par un Etat membre a également été évoquée afin d'éviter un abus de ce droit allant à l'encontre des droits humains.

Le Front commun tire la sonnette d'alarme concernant les délais de rétention, et demande un « *cadre normatif plus rigoureux* ». Au cours d'une

interview exclusive pour le podcast du Guardian réservé au pacte migratoire européen publiée la semaine dernière, Adrien Cat, représentant du CESE à Bruxelles déclarait à notre journaliste : « *Lorsqu'on parle d'une mesure aussi extrême que la privation de liberté, quatre mois, c'est trop long. Et ce d'autant plus lorsqu'elle peut s'effectuer dans un établissement pénitentiaire comme le souhaite la Commission* ». Si maintenue comme alternative aux centres de rétention, « *le Front demande à ce que la rétention dans un centre pénitentiaire garantisse la suppression de droit de visite pour toute instance -nationale, internationale et non gouvernementale- si cette dernière n'est pas compétente* ».

Les représentants de l'emploi taraudés par leur omission

Si le sujet ne concerne, il est vrai, pas vraiment la directive retour en tant que telle, le porte-parole du SMEUNITED a parlé au nom de l'ensemble des représentants des travailleurs et de l'emploi en expliquant traiter du nouveau pacte migratoire dans sa globalité et, en ce sens, l'emploi ne pouvait être omis de cette discussion. Le discours délivré par ce dernier représentait les points-de-vue conjoints du SMEUNITED, European Federation of Food and Tourism (EFFAT), Business Europe, de la Confédération européenne des syndicats (CES), ainsi que de COPA-COGECA. Pour ces représentants d'intérêt de l'emploi et des travailleurs dans divers secteurs, la pénurie de main d'œuvre dont souffre l'union européenne nécessite de ne pas être sous-estimée ; ainsi, les articles 11 -relatif au départ volontaire- et 9 -sur la reconnaissance mutuelle- doivent faire mention de droit au travail, même ponctuel. La principale proposition du groupe réside dans le fait de proposer obligatoirement aux ressortissants volontaires et dans une situation d'attente de retour un droit à travailler : « *La liberté à s'accomplir par le travail est complètement omise de cette directive et l'on ne peut refuser le droit au travail, même ponctuel, à aucun individu* ».

Surtout, c'est l'accomplissement personnel dont l'emploi est vecteur qui a été pointé du doigt. Sous-estimer les bénéfices, à la fois pour le marché de l'emploi européen et pour l'individu lui-même, serait pour le porte-parole de SMEUNITED une erreur commise par la Commission qui reste à rectifier. Dans une perspective de retour, la double reconnaissance de ses compétences à la fois par l'état membre et par le pays-tiers vers lequel il va retourner bénéficiera au ressortissant.

Un temps d'échange avec les eurodéputés a clôturé la présentation des différents points-de-vue des stakeholders, afin d'approfondir certains enjeux évoqués dans la proposition de directive en vue des travaux en commission parlementaire. Pour l'heure, rien n'est encore joué dans les couloirs de Bruxelles...

Valentine Brisvalter, envoyée spéciale du Guardian à Bruxelles



Explore more on these topics

The alternatives

Paris

France

Europe

features



Reuse this content